Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900336-20260323-013_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BILIRIT Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : Mmes BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, SALAUN Sylvie, LE MOAL Véronique, M. MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, FAVENNEC Alexandre, GUEGUEN Jérôme, BICREL Romain, LEAUSTIC-LOUARN Jules, TIMBERT Rudy.

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

013/2026 – Élection du Maire

L'an deux mille vingt-six le 20 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame BILIRIT Dominique, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, et a déclaré installés :

Mmes BALAY Sandrine, BILIRIT Dominique, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, SALAUN Sylvie, LE MOAL Véronique, M. MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, FAVENNEC Alexandre, GUEGUEN Jérôme, BICREL Romain, LEAUSTIC-LOUARN Jules, TIMBERT Rudy.

Madame BILIRIT Dominique, la plus âgée des membres du Conseil Municipal conserve la présidence (article L.2122-8 du CGCT). Elle rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Elle rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : PRIGENT Morgane et TIMBERT Rudy.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants (cf procès-verbal du Maire et des Adjoints joint en annexe).

Puis il a fait procéder à l'élection du **Maire** :

1er tour de scrutin :
Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs : 0

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900336-20260323-013_2026-DE

Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BALAY Sandrine : 15 voix.

Madame BALAY Sandrine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et elle a été immédiatement installée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

La secrétaire,
DIRAISON Maryse

Le Maire
BALAY Sandrine